

L'écho Remaudiérois

Le magazine municipal d'informations de La Remaudière - n°66

OCTOBRE 2026



Echo municipal

La réserve communale.....p.7

Dossier du mois

Les obligations légales p.10

Echo des solidarités

La semaine bleue p.11

le sommaire

l'édito

Le mot de l'adjointe aux affaires socialesp.3

l'écho en images

Les images de septembrep.4

l'écho du conseil

CR du CM du 10 septp.5

l'écho municipal

Vie culturelle, enfance, travauxp.7

le dossier du mois

Construire ou rénoverp.10

l'écho des solidarités

Octobre rose et semaine bleuep.11

l'écho associatif

Les actualités des associationsp.12

l'écho de l'interco

octobre 2026p.14

l'écho des temps forts

agenda, annonces, mémop.16

INFOS LÉGALES

Bulletin municipal n° 66 :
Octobre 2026

Création graphique :
Léa Férée - studio-L.fr

Mise en page :
Service communication de La Remaudière

Responsable publication :
M. Hervé CRÉMET

Directeur communication :
M. Thomas BARON

Impression :
Graphicom®

Tirage :
550 exemplaires
Imprimés sur papier PEFC

Dépôt légal à parution

ÉTAT CIVIL

Naissances

- Arthur NAAS – 192 la Miltière - Né le 19 juin 2026
- Soan AURELA MACÉ – 29 bis rue Olivier de Clisson - Né le 14 août 2026

Décès

- Patrick ROLANDEAU – 23 rue Olivier de Clisson
Le 02 septembre 2026 - 67 ans
- Marie-Thérèse FOUCHÉ veuve LAURENT – Aupravant domicilié à la Clartière - le 04 septembre 2026 - 97 ans

URBANISME

Demandes de déclarations préalables

- MARTIN Christophe – 5 rue des Camélias
Réalisation carport en extension
- BRETON Maxine – 7, rue Olivier de Clisson
Fermeture carport pour réalisation extension
- ETOURNEAU Louis – 1, impasse du Chêne
Division en vue de construire - 1 lot détaché
- PIERRE Jérôme – 5, impasse des Orchidées
Réalisation pergola avec panneaux photovoltaïques
- RONDEAU Jordan – 1217, Les Moussières
Installation panneaux photovoltaïques
- PRIEUR Kyllian – 9, rue de la Fontaine
Modification clôture

Demandes de permis de construire

- RIPOCHE Arnaud – 110, La Grande Giraudière
Construction garage mitoyen à la maison
- DABIREAU Fabrice – 19, Les Landes
Réalisation garage en extension maison

RECENSEMENT

Recensement citoyen obligatoire

NE PAS OUBLIER !

Collecte des déchets

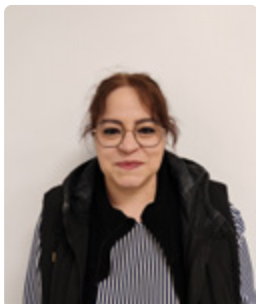
les lundis 5 et 19 octobre 2026

Collecte de sang

prendre RDV sur : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

- **vendredi 2 oct** à St Julien de Concelles
(salle de la Quintaine) de 16h à 19h30
- **mercredi 28 et vendredi 30 oct** à Mouzillon
(salle Raphaël Hardy) de 16h à 19h30

Le mot de l'adjointe aux affaires sociales



Un mois d'octobre placé sous le signe de la solidarité En ce mois d'octobre, notre commune se mobilise autour de deux rendez-vous qui nous tiennent particulièrement à cœur : la Semaine Bleue, dédiée aux seniors et au lien entre les générations, et Octobre Rose, qui rappelle l'importance de la prévention et du dépistage du cancer du sein.

La Semaine Bleue est une belle occasion de mettre à l'honneur nos aînés, leur parcours, leur expérience et tout ce qu'ils apportent à notre vie collective. Elle nous invite aussi à lutter contre l'isolement et à faire vivre cette richesse essentielle qu'est le lien entre les générations. Parce qu'une commune vivante est une commune où chacun, quel que soit son âge, trouve sa place, peut participer et transmettre.

Avec Octobre Rose, nous souhaitons également rappeler que la prévention et le dépistage sont des gestes essentiels. Prendre quelques minutes pour s'informer, en parler, consulter et se faire dépister lorsque cela est recommandé, c'est aussi prendre soin de son avenir et de celui de ses proches.

À travers ces deux mobilisations, notre commune affirme une conviction simple : la solidarité n'est pas seulement une valeur, **c'est une force qui se construit au quotidien. Elle se manifeste dans une visite, une écoute, un sourire, une attention, mais aussi dans notre capacité collective à nous informer et à nous mobiliser pour la santé de tous.**

Je vous invite donc à participer nombreux aux rendez-vous proposés durant ce mois d'octobre. Faisons de ces événements des moments de partage, de sensibilisation et de convivialité.

Parce qu'une commune, c'est avant tout une communauté de femmes et d'hommes qui prennent soin les uns des autres. Chaque geste compte. Chaque présence compte. Chaque personne compte. C'est ensemble que nous faisons vivre une commune solidaire, attentive et profondément humaine.

Très beau mois d'octobre à toutes et à tous.

Virginie PEREIRA DA FONSECA



Les images du mois de septembre



Travaux station d'épuration



Cinéma en plein air



Vendanges des CM2



Contrôle des cloches



Alimentation eau potable coulée verte



Création branchement EP/EU

Compte rendu du conseil municipal

séance du 10 septembre 2026

1. Versement au profit de la commune des fonds de la Junior Asso suite à sa dissolution – adoptée à l'unanimité après en avoir délibéré

L'Association Junior'asso, dont le siège social était situé à la Remaudière a été dissoute par décision de son assemblée générale en date du 05 mai 2026. Lors de cette assemblée, il a été décidé d'attribuer le solde disponible après apurement des dettes à la commune de La Remaudière. Ce solde comprend la subvention qui devait être versée par l'association RRX.

Le montant ainsi attribué s'élève à 336.64 € (300 € subvention RRX pour participation évènement 2025 et 36.64 € recettes des actions menées par l'association).

La commune souhaite accepter cette libéralité et affecter les fonds au financement des activités du service enfance-jeunesse. La convention de mise à disposition du local pour l'accueil de l'association est caduque.

2. Procédure dépôts sauvages – adoptée à l'unanimité après en avoir délibéré

La commune de La Remaudière est régulièrement confrontée à des dépôts sauvages de déchets, qui nuisent à la salubrité, à l'environnement, au cadre de vie et engendrent des coûts importants pour la collectivité. Afin de lutter contre ces comportements, le maire dispose de sanctions pénales et administratives. Le conseil municipal a notamment prévu la mise en place d'amendes administratives le 30 mai 2024, conformément à l'article L.541-3 du Code de l'environnement. **La procédure se déroule en cinq étapes du constat de dépôt de déchets par la police pluri-communale, puis la transmission de la procédure au Parquet, la mise en demeure du contrevenant avec la possibilité pour celui-ci de présenter ses observations dans un délai de 10 jours et enfin, en l'absence de régularisation, émission d'un arrêté de sanction.**

3. Convention pour l'encadrement de l'intervention d'un collaborateur occasionnel – adoptée à l'unanimité après en avoir délibéré

La commune souhaite encadrer l'intervention bénévole d'un particulier pour capturer, transporter et garder des animaux en divagation ou saisis, sous l'autorité du maire.

Cette personne aura le statut de collaborateur occasionnel du service public. La mission sera bénévole, avec possibilité de remboursement des frais engagés.

La commune propose de confier cette mission à M. Frédéric Le Goff, déjà expérimenté et équipé pour intervenir.

4. Convention EPF - Cussonneau – adoptée à l'unanimité après en avoir délibéré

En mai 2023, une décision du conseil municipal a permis de signer une convention avec l'Etablissement Public Foncier afin de réaliser une opération foncière constituée par **l'acquisition de l'unité foncière située secteur de La Basse Gagnerie – 35 rue Anne de Bretagne – 44430 La Remaudière** (parcelle cadastrée B746 pour une surface d'environ 757 m2).

Ce projet avait vocation à maîtriser l'emprise foncière de la commune de manière à répondre à terme au besoin d'équipement public du territoire. Le projet ainsi visé est la réalisation d'un pôle enfance dont les aménagements et services restent à décider. Cette convention a été conclue pour une durée de 3 ans. Etant devenue caduque, il convient d'en signer une nouvelle.

5. CFU - Erreur matérielle – adoptée à l'unanimité après en avoir délibéré

En août 2026, la Préfecture, suite à un contrôle du CFU et la délibération prise en conséquence, a noté une différence entre les données chiffrées de ces deux supports.

En effet, un écart de 0.02 cts apparaît entre la délibération et le CFU tiré des données comptables de Berger-Levrault.

Il convient de régulariser les chiffres. **L'exécution du budget principal est arrêtée à la somme de 1 502 633.55 € en recettes et 1 116 907.40 € en dépenses.**

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 1 033 482.58€ en recettes, 909 577.24€ en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de 123 905.34€.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 469 150.97€ et les dépenses à 207 330.16 €, soit un résultat bénéficiaire de la section de 261 820.81€. Compte tenu des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser en dépenses de fonctionnement et d'investissement, le résultat de clôture est excédentaire à hauteur de 562 107.01 €. La délibération DCM 2026-01 du 5 février 2026 stipule un résultat de clôture excédentaire à hauteur de 562 107.03 € contient une erreur matérielle qu'il convient de régulariser selon le détail ci-dessus.

6. Délégation de service public des fourrières automobiles— adoptée à l'unanimité après en avoir délibéré

La commune souhaite mettre en place une fourrière automobile pour lutter contre les stationnements abusifs, gênants ou dangereux et l'abandon de véhicules.

Ne disposant pas de moyens nécessaires, elle propose de confier ce service au garage Sèvre Automobiles, agréé par la préfecture, qui assurera l'enlèvement, la garde et la restitution des véhicules.

La convention serait conclue jusqu'au 12 mars 2031, date de fin de l'agrément du garage.

7. Renouvellement convention de mise à disposition de la salle des loisirs pour l'OGEC et Planet'Môm— adoptée à l'unanimité après en avoir délibéré

La salle des loisirs est mise à disposition pour l'OGEC et Planet Môm afin de pouvoir bénéficier de la possibilité d'organiser un service de restauration collective. Cette mise à disposition est encadrée par une convention conclue pour une année scolaire renouvelable par tacite reconduction deux fois si aucun des cocontractants ne les a dénoncées.

Ainsi, il est proposé la signature de deux nouvelles conventions avec les opérateurs cités pour l'année scolaire 2026-2027 et selon les conditions identiques à celles déjà édictées.

Il est précisé que le loyer pour l'OGEC est de 350 € par mois et le prêt de la salle gratuit pour Planet Môm.

8. Bail et fixation du loyer d'un équipement communal - Garage rue d'Anjou – adoptée à l'unanimité après en avoir délibéré

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que l'équipement municipal situé rue d'Anjou sera vacant à compter du 30 septembre prochain (garage situé sur les parcelles cadastrées A876, A877 et A879), l'actuel location, Kyllian Prieur ayant donné son congé.

Il est proposé de le mettre à la location à compter du 1er octobre prochain à Amaury Poiron dans le cadre de l'exercice de son activité professionnelle. Il est précisé que ce bail est à usage de stationnement et de stockage uniquement.

Le montant mensuel du loyer est fixé à 156 €, net de charges locatives, et sera révisé tous les ans selon la réglementation en vigueur. Le délai de préavis est fixé à un mois.



Retrouvez l'intégralité du compte rendu
via le QR code

La réserve communale de sécurité civile

Le citoyen au coeur de la solidarité !

Cette année 2026 a été ponctuée par des événements climatiques d'ampleur qui ont eu des impacts importants dans notre vie quotidienne. Les élus de la commune de La Remaudière ont décidé de mettre en place une politique d'anticipation de la gestion des crises avec des dispositifs permettant d'inclure les citoyens comme acteurs d'une solidarité organisée.

Les communes ont la possibilité de créer une réserve communale de sécurité civile composée de citoyens bénévoles. Placée sous l'autorité du maire, la RCSC participe au soutien des populations, à l'appui logistique et au rétablissement des activités.

La RCSV constitue un outil de mobilisation civique ayant vocation à apporter un soutien et une assistance aux populations en situation de crise : pour aider à évacuer un quartier touché en période d'incendies ou d'inondations, pour suivre les personnes vulnérables en période de grand froid ou de canicule, ou toute autre action utile pour appuyer les efforts des services municipaux et des services de secours.

Elle peut également intervenir en amont, dans des actions de préparation, d'information et de sensibilisation de la population ainsi que post-événement en favorisant le rétablissement des activités.



Le maire peut donc se doter, en lien avec le plan communal de sauvegarde (PCS), d'une réserve communale formée de bénévoles, sans critère d'âge, de condition physique pour un contrat renouvelable de un à cinq ans qui permet de protéger leur engagement en faveur de la collectivité.

Pour la commune de La Remaudière, cette réserve permettrait de répondre aux risques identifiés dans le PCS :

- Gérer les périodes de canicule notamment en participant à la création et à l'animation d'un lieu d'accueil faisant office d'îlot de fraîcheur pour accueillir les personnes vulnérables,
- Mettre en place des outils de prévention des incendies et déterminer les points d'eau pouvant aider à la lutte contre les feux,
- Participer au dégagement des voies d'accès notamment en cas de tempête ou d'enneigement.

Certains bénévoles amenés à utiliser leur véhicule (notamment les agriculteurs) pourront acquérir le statut de collaborateur occasionnel permettant la prise en charge de leurs frais de déplacement et la sécurisation de leurs missions par la couverture par l'assurance de la mairie.

Pour toutes demandes d'information : dgs@laremaudiere.fr

Nous faisons donc appel à votre engagement pour venir rejoindre cette équipe !

LE MOT DE LA POLICE MUNICIPALE

Les friches

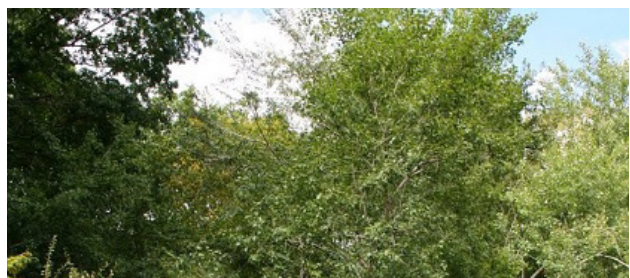
une responsabilité des propriétaires

Une friche végétale est une ancienne parcelle cultivée ou pâturée ou un jardin qui a été abandonné ou laissé sans entretien, perdant ainsi tout usage productif ou d'agrément.

Le terrain s'envahit alors naturellement de hautes herbes, de ronces, de broussailles voire de jeunes arbres, végétation pouvant présenter plusieurs risques notamment lorsque le terrain se trouve à proximité des habitations.

Les terrains non bâtis entretenus contribuent à préserver la salubrité publique, à limiter la prolifération de nuisibles et à réduire les risques d'incendie, particulièrement en période estivale. Le maire de la commune, par ses pouvoirs de police, est chargé de veiller au respect de ces règles.

Une demande d'entretien peut donc être adressée au propriétaire. Si ce dernier n'intervient pas dans le délai imparti, la police inter-communale sera amenée à dresser un Procès-verbal de constat d'abandon de la parcelle pouvant conduire la commune à faire exécuter les travaux nécessaires aux frais du propriétaire.



URBANISME

Les travaux de la station d'épuration

Des travaux pour améliorer la station d'épuration de La Remaudière

Depuis fin août 2026, la Communauté de communes Sèvre & Loire mène d'importants travaux sur la station d'épuration de La Remaudière. Ces travaux vont permettre de moderniser l'équipement afin d'en améliorer les performances et de garantir un traitement toujours plus efficace des eaux usées. La commune dispose aujourd'hui de 2 stations d'épuration : - une station par lagunage naturel, route de Landemont, mise en service en 1980 et conçue à l'origine pour 280 habitants - une station à filtres plantés de roseaux, au lieu-dit La Savaterie, construite en 2007 pour une capacité de 400 habitants.

Pourquoi intervenir sur la station de la route de Landemont ?

Après plus de 40 ans de fonctionnement, cette station atteint aujourd'hui certaines limites dans le traitement des eaux usées, tout en respectant les normes en vigueur. Avant travaux, elle traitait les eaux usées de 280 habitants, à l'issue du chantier, sa capacité passera à 330 habitants.

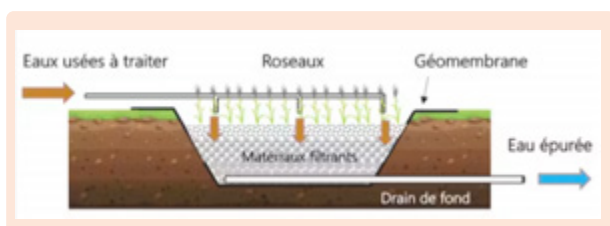
L'enjeu de cette modernisation est donc double : mieux protéger le milieu naturel et la qualité de l'eau, tout en dotant la commune d'un équipement adapté à ses besoins actuels et futurs.

Un projet étudié depuis plusieurs années

Avant le lancement des travaux, plusieurs études et campagnes de mesures ont été menées. Elles ont permis d'analyser le fonctionnement actuel de la station, l'évolution des besoins de la commune, ainsi que les différentes pistes d'amélioration envisageables.

Des travaux réalisés sur le site actuel

Les aménagements se feront sur le site existant de la station, principalement au niveau des lagunes actuelles ou des digues séparant les différents bassins. Aucune extension sur de nouvelles parcelles n'est donc prévue. Les études menées en amont ont permis de concevoir un projet intégré à son environnement, sans impact sur les marais ni sur les espèces qui y vivent.



Une station d'épuration par filtres plantés de roseaux

Les systèmes d'épuration par filtres plantés de roseaux sont des « solutions basées sur la nature », leur principe de fonctionnement est inspiré de celui d'écosystèmes naturels.

Après une première décantation des matières solides, l'eau passe à travers plusieurs bassins filtrants remplis de graviers et plantés de roseaux. Ces plantes jouent un rôle essentiel dans l'élimination des substances organiques, des nutriments comme l'azote et le phosphore, et même de certains métaux lourds.

Le coût des travaux



Le montant total de l'opération s'élève à 966 563,25 € HT incluant les travaux de modernisation de la station ainsi que les études nécessaires à la réalisation du projet.

Hervé Crémet, vice-président en charge du petit cycle de l'eau : "Au delà du besoin de moderniser cette station, ces travaux s'inscrivent pleinement dans une démarche de protection de l'environnement. En continuant d'assurer une épuration performante des eaux usées avant leur retour dans le milieu naturel, nous contribuons à préserver la qualité des cours d'eau tout en répondant aux enjeux d'une gestion durable de la ressource en eau."

VIE CULTURELLE

Les livres et vous

Dictée inversée

Dans le cadre de la Semaine bleue, le réseau des bibliothèques propose une dictée inversée dans chacune des bibliothèques. Le principe : des erreurs se sont glissées dans le texte, et c'est à vous de les retrouver et de les corriger ! Trois niveaux de difficultés seront proposés. Seul ou en équipe, venez réfléchir et jouer avec les mots !

• Le dimanche 04 octobre de 10 h à 12 h

Horaires d'ouverture Coordonnées

Mercredi : 10h à 12h
Vendredi : 16h à 18h
Dimanche : 10h à 12h

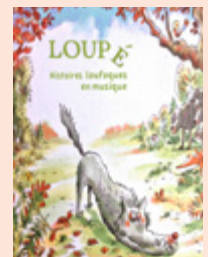
1 place de l'Église
Contact : 06 87 40 46 83
bibliotheques@cc-sevre-loire.fr

Loupé ! Histoires loufoques en musique

Zut ! Loup gris vient d'avaler une mouche, il se dit : "Comment je vais faire pour m'en débarrasser ? En voilà une bonne question... Découvrez le comment du pourquoi du parce que et d'autres aventures surprenantes. Un univers coloré et cocasse au pays des anti-héros, des histoires truculentes avec de sacrés zigotos.

Auteur jeunesse à succès, Gilles Bizouerne a le plaisir de vous raconter une sélection de ses albums : Loup gris et la mouche (illustration R. Badel, éd. Didier Jeunesse), Une maison pour quatre (illustration E. Balandras, éd. Syros), et d'autres surprises...

• Le mercredi 14 octobre de 10h30 à 11h20



ENFANCE ET JEUNESSE

Les échos du foyer

La rentrée au Foyer des Jeunes est marquée cette année par une forte affluence et un nombre important d'inscriptions, notamment avec l'arrivée des nouveaux élèves de 6ème.

Cette dynamique confirme l'intérêt des jeunes pour les activités et les projets proposés au sein de la structure.

Une présentation de vidéo-projection à Pornichet est programmée les 22 et 23 octobre 2026. Cette action permettra aux jeunes de participer à un projet collectif autour de la vidéo, de développer leur créativité et de valoriser leur implication.

la commission Enfance Jeunesse souligne ainsi une rentrée particulièrement dynamique et une participation encourageante des jeunes aux actions proposées. Et n'oubliez pas de t'inscrire pour les vacances d'octobre

PRÉ-INSCRIPTIONS JUSQU'AU 9 OCTOBRE

OCTOBRE FOYER DES JEUNES

LUNDI 19	MARDI 20	MERCREDI 21	JEUDI 22	VENDREDI 23
ACCUEIL LIBRE SUR INSCRIPTION SCRAPBOOKING 14H30-15H	ACCUEIL LIBRE SUR INSCRIPTION SCRAPBOOKING (SUITE) 14H30-15H30 JEU CARRÉ MAGIQUE 15H30-16H30 FAST FOOD ET RÉALITÉ VIRTUELLE 16H30-17H30	ACCUEIL LIBRE SUR INSCRIPTION PATINAGE 14H-15H 6 POINTS	ACCUEIL LIBRE SUR INSCRIPTION TOURNON JEUX VIDÉO 14H30-15H30 SOIRÉE PIZZA 15H30-17H LOUP GAROU 17H-18H RENCONTRES VIDÉO JEUNES (COMPLÉTÉ) 8 POINTS	ACCUEIL LIBRE SUR INSCRIPTION JEU DE PISTE 14H30

CONTACT : ENFANCE-JEUNESSE@LAREMAUDIERE.FR ET 06.79.44.09.55
ACCUEIL LIBRE DE 14H À 18H, HORS SORTIES ET SOIRÉES.

Coordonnées
enfance-jeunesse@laremaudiere.fr
06 79 44 09 55

Horaires
Accueil libre de 14h à 18h
Hors sorties et soirées
1 place de l'Église

Construire ou rénover

Les règles d'or pour réussir son projet en toute légalité

Vous avez pour projet de construire votre maison ou de réaliser des travaux d'agrandissement sur notre commune ? C'est une aventure formidable, mais qui impose le respect de plusieurs obligations légales. Pour que votre projet se déroule en toute sérénité, voici un rappel des démarches incontournables avant, pendant et après vos travaux.

1 - Avant les travaux - l'étape cruciale de l'urbanisme

Tout projet commence en mairie. Selon la nature et la surface de vos travaux (création d'une maison, d'une extension, d'un abri de jardin ou modification de façade), vous devez déposer une demande d'urbanisme :

- La Déclaration Préalable (DP) pour les petits projets.
- Le Permis de Construire (PC) pour les projets de grande envergure.
- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : Avant de dessiner vos plans, consultez le PLUi en mairie. Il fixe les règles locales à respecter (distances avec les voisins, hauteur, choix des matériaux ou des couleurs de façade) e Permis de Construire (PC) pour les projets de grande envergure.
- Dès l'accord des travaux par la CCSL, vous devez déposer une Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC).

2 - Pendant le chantier : transparence et sécurité

Une fois votre permis de construire ou votre déclaration préalable accordé, une obligation s'impose : L'affichage sur le terrain. Vous devez installer un panneau visible depuis la voie publique détaillant votre autorisation. Cet affichage doit rester en place pendant toute la durée du chantier. Il marque le point de départ du délai de recours des tiers (2 mois durant lesquels les voisins peuvent contester le projet s'il ne respecte pas les règles)

3 - Après les travaux : la conformité finale

Quand le chantier se termine, il reste une dernière formalité essentielle, vos obligations ne s'arrêtent pas là :

- déposez en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT). Ce document officiel signale la fin des travaux et permet de vérifier, si nécessaire, que la construction correspond bien à l'autorisation qui vous avait été accordée.
- La fiscalité : L'achèvement des travaux doit être déclaré aux services fiscaux dans les 90 jours (formulaire foncier) pour la mise à jour de votre taxe foncière.



Le service urbanisme de la CCSL vous accompagne dans vos démarches et vous aide à vérifier la faisabilité de votre projet.

N'hésitez pas à le solliciter avant de déposer votre dossier (en papier à la mairie ou en ligne via le site par le QR Code)

Octobre rose

Ensemble, mobilisons-nous contre le cancer du sein !

Chaque année, le mois d'octobre se pare de rose pour rappeler l'importance de la prévention et du dépistage du cancer du sein. Octobre Rose est un mois de sensibilisation, mais surtout une occasion de rappeler un geste essentiel : prendre soin de sa santé et ne pas attendre pour se faire dépister..

Un dépistage qui peut faire la différence !



crédit photo : Magnific

Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez la femme. Détecté tôt, il peut être soigné dans de nombreux cas et les traitements sont généralement moins lourds. C'est pourquoi le dépistage et le suivi médical jouent un rôle essentiel. Lorsqu'il est détecté tôt, il peut être pris en charge plus rapidement et les chances de guérison sont alors particulièrement élevées.

La prévention repose aussi sur une bonne information. Chaque femme peut se renseigner auprès de son médecin, de sa sage-femme ou d'un professionnel de santé afin de connaître les modalités de dépistage adaptées à son âge et à sa situation.

À travers cette campagne, la municipalité souhaite relayer un message simple : prendre soin de sa santé, c'est aussi prendre le temps de se faire dépister.

En ce mois d'Octobre Rose, pensons également à toutes les femmes confrontées à la maladie, ainsi qu'à leurs proches. Cette période est un temps d'informa-

*Parce que la prévention peut sauver
des vies, parlons-en et faisons
du dépistage un réflexe.*

La semaine bleue

pensez à vous inscrire !

Il reste encore quelques places disponibles pour participer aux différents ateliers.

N'attendez pas pour vous inscrire et profiter pleinement de cette belle semaine !



Accompagne- ment à domicile proposé par le CCAS

Dans le cadre de ses missions, le CCAS vous propose un accompagnement à domicile pour faciliter certaines démarches, lorsque les personnes rencontrent des difficultés à se déplacer ou à les effectuer seules.

Gaëlle, agent de la mairie, peut notamment se rendre au domicile des personnes qui le souhaitent pour les aider dans certaines démarches, comme par exemple, la constitution d'un dossier de téléassistance, une demande d'aide sociale, comprendre un courrier ou orienter vers le service adapté...

Il s'agit d'un accompagnement de proximité, qui ne remplace en aucun cas l'intervention des travailleurs sociaux.

Pour tout renseignement ou pour savoir si un tel accompagnement peut être proposé, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie au 02 40 33 72 30.

Le repas des aînés se déroulera le 21 novembre à La Boissière du Doré. Avant le 30 octobre, les élus du CCAS passeront à la rencontre de tous les aînés afin de leur remettre leur invitation. Un oubli peut toujours arriver ! Si après cette date, vous n'avez vu personne, n'hésitez pas à vous manifester auprès de la mairie au 02.40.33.72.30

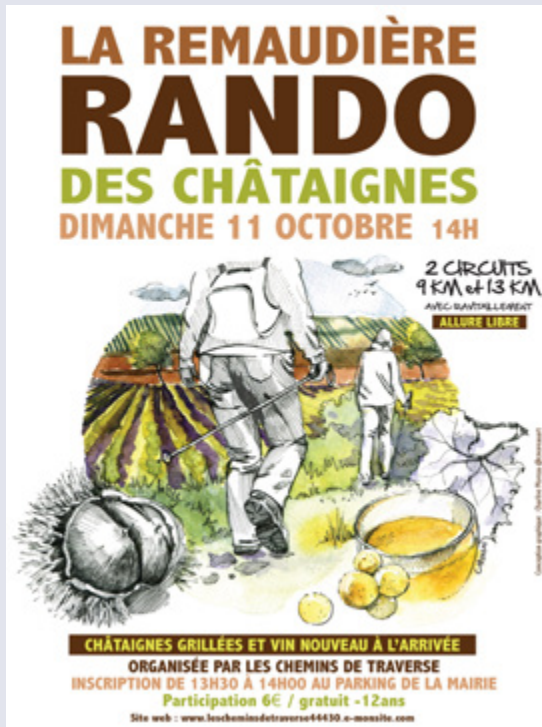
Les actus des associations

LES CHEMINS DE TRAVERSE

Randonnée des châtaignes

Dimanche 11 Octobre, vous êtes invité par l'association "les chemins de traverse" pour venir découvrir les sentiers communaux.

Inscription à partir de 13h30 sur le parking de la mairie. Départ à allure libre à 14h pour 9 ou 13 kms. Un ravitaillement en cours de parcours est prévu et une dégustation de châtaignes grillées à l'arrivée avec vin nouveau.



Les responsables de l'association "les chemins de traverse" ont constaté récemment des dégradations sur le sentier du Moulin barbet (au niveau du boviduc route de Vallet) . Des chicanes ont été volontairement cassées à cet endroit. Nous rappelons à tous que ce secteur est privé (du Champ Ménard jusqu'à la Boissière) et est strictement réservé aux randonneurs et donc interdit aux VTT et cyclos.

Pour que chacun puisse pratiquer son activité sportive dans de bonnes conditions, nous demandons à tous de suivre ces consignes afin de respecter le travail des bénévoles.

RRX



Rendez-vous le dimanche 18 octobre pour assister à la 7ème édition du RRX.

Cette année, plus de 1 000 coureurs viendront s'essayer sur les différents parcours : 33 kms en solo ou en duo (relais), 18 kms, 12 kms et 7 kms.

Arrivée des premiers coureurs à partir de 11h00 pour les plus rapides sur le site de la Mairie.

Nous vous attendons nombreux pour encourager et féliciter les coureurs et les 200 bénévoles.

Animation, bar et restauration sur place.

CLUB DE L'AMITIÉ

Concours de belote avec annonces

Le club de l'amitié de La Remaudière organise un concours de belote **samedi 17 octobre**, salle Montfort à La Boissière du Doré.

Chaque équipe gagne un lot (rôti de 1kg, jambons fumés, langues de boeuf, poulet etc...)

Les inscriptions se feront à partir de 13h30. Venez passer un agréable après-midi.

Il est toujours possible de venir nous rejoindre et nous serons heureux de vous accueillir. Vaincre la solitude et permettre à des personnes de se retrouver, voilà notre objectif, donc nous vous attendons...

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter :

Marcel Fleurance au 02.40.06.42.19

Sophie Chauviré au 02.40.33.73.41



MISSION LOCALE DU VIGNOBLE

Jeunes 16 - 25 ans

La Mission Locale du Vignoble Nantais, appartenant à un réseau national, est une association qui accueille tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans domiciliés sur le territoire du Vignoble nantais (30 communes).

Elle a pour ambition, suite à un diagnostic personnalisé, de proposer une réponse adaptée aux besoins des jeunes. Elle intervient sur tous les champs liés à l'insertion socio-professionnelle soit par une réponse ciblée liée à une problématique d'emploi, de mobilité, de santé, de formation..., soit au travers de dispositifs (Contrat Engagement Jeunes, PACEA, Revenu Jeunes...). Des événements, des actions ou des ateliers peuvent être proposés aux jeunes pour faciliter leurs démarches.

L'accompagnement mis en place est gratuit.

Pour être au plus proche des jeunes, des permanences ont lieu sur les communes de Montbert, Pont Saint Martin, Vieilleville, La Haye Fouassière, Haute Goulaine, Le Loroux Bottereau, Divatte sur Loire, Saint Julien de Concelles, Gorges, Clisson, Boussay, Gétigné et Vallet.

Les rendez-vous sont pris au 02.40.36.09.13.



Contact

02.40.36.09.13

accompagnement16-25@mlvn.fr.com
https://www.missionlo-calevignoblenantais.fr

AVIS DES SAPEURS POMPIERS

Distribution des calendriers 2027

Les sapeurs-pompiers du Centre d'Incendie et de Secours de La Chapelle-Basse-Mer vont débiter leurs visites dans les foyers et les entreprises pour la distribution du calendrier 2027.

Les sapeurs-pompiers passeront à domicile pour présenter leurs vœux et offrir le calendrier du Centre de La Chapelle-Basse-Mer, selon les règles suivantes :

- Distribution sur les communes de la Chapelle Basse Mer, Barbechat et La Remaudière
- Période de distribution : du 15 octobre au 1er janvier
- Visites effectuées en tenue d'intervention par équipes de deux
- Passages en soirée, le week-end et les jours fériés de 10h30 à 13h
- Aucune demande ni obligation de quelque nature que ce soit

Profitez du passage des sapeurs-pompiers à votre domicile pour échanger sur leur engagement citoyen. Ils recrutent chaque année des femmes et des hommes afin de perpétuer leurs actions et d'assurer les secours de proximité nécessaires.

Vous souhaitez devenir sapeur-pompier volontaire ?

Ils sont à votre disposition pour vous informer et vous accompagner dans votre projet de devenir sapeur-pompier volontaire. **Donner de votre temps, vous rendre utile et participer à la vie de votre commune ?**

Alors, n'hésitez plus !

Contactez-nous au 02 85 52 81 68 ou adressez un courriel à devenir.pompier@outlook.fr.

l'écho de l'école

Nous sommes allés chez M. Petiteau pour faire les vendanges. A notre arrivée, nous avons été accueillis par M. Petiteau et plusieurs de ses proches qui nous ont accompagnés tout au long de la matinée.

Nous avons récolté différents cépages durant 45 minutes. Nous avons adoré les récolter à l'aide de la vendangeuse et des bacs. Beaucoup ont aimé écraser le raisin avec un gros pilon. Puis, à 10h, M. Petiteau nous a invité pour un goûter.

Nous avons ensuite pu goûter différents cépages de raisins et découvrir les anciens outils, les tonneaux et bien d'autres.

Et enfin, avant notre départ, nous nous sommes exercés à transformer le raisin en jus pour ensuite terminer par une dégustation de jus de raisin récolté 2h avant.

Les élèves de CM2



ACTEURS LOCAUX

SÈVRE & LOIRE : L'INNOVATION ET LE SAVOIR-FAIRE LOCAL À L'HONNEUR

Accueillie la semaine dernière, par Pascal Evin, président de la Communauté de communes Sèvre & Loire, ainsi que les maires et élus du territoire, la présidente de la Région Pays de la Loire, Christelle Moranchais, est venue rencontrer et échanger avec plusieurs acteurs économiques qui contribuent au dynamisme de notre territoire Sèvre & Loire. L'occasion de mettre en lumière ces acteurs qui participent quotidiennement à faire vivre notre économie locale, grâce à des innovations toujours plus performantes et à la pointe de la technologie. Des entreprises qui développent un savoir-faire unique et qui témoignent de la diversité de notre tissu économique local.

De l'aéronautique à la viticulture, en passant par la formation des jeunes, des entreprises parfois discrètes sur notre territoire, mais qui brillent à l'international. Un savoir-faire, une expertise et des innovations qui méritent d'être mis en lumière et qui font la fierté de Sèvre & Loire.

Petit tour d'horizon de nos pépites 100 % Sèvre & Loire.

ALSIM, une entreprise située au Loroux-Bottreau qui conçoit et commercialise des simulateurs de vol destinés à la formation initiale des pilotes de ligne. Alsim est leader sur le marché des simulateurs de vol et exporte à travers le monde 85% de sa production. 70 personnes y travaillent chaque jour et font connaître Sèvre & Loire au-delà de nos frontières.

Le domaine de la Morandière à Mouzillon, une exploitation viticole familiale qui fait rayonner le vignoble Nantais grâce notamment au muscadet, qu'on ne présente plus et dont les spécificités en font un vin très apprécié à travers le monde ! Un savoir-faire transmis de génération en génération et résolument tourné vers l'avenir pour s'adapter aux évolutions climatiques. Les viticulteurs de Sèvre & Loire font preuve d'innovation et d'adaptation pour préserver leurs terroirs et continuer à faire vivre une identité viticole reconnue à travers le monde.

CASTEL Frères, une entreprise tournée autour de trois grandes catégories de métiers complémentaires : vigneron, négociant et commerçant, qui représente à elle seule 350 millions de bouteilles vendues par an à travers le monde. Une diversité qui lui permet de maîtriser l'ensemble de la chaîne, de la production à la commercialisation, et de proposer des vins adaptés aux attentes des consommateurs, en France comme à l'international. Répondre aux attentes d'aujourd'hui tout en anticipant les habitudes de consommation de demain est en enjeu fort pour cette entreprise. C'est pour cela qu'elle a développé, par exemple, une ligne de désalcoolisation du vin avec un procédé à froid pour en garder les arômes et répondre à une demande croissante des consommateurs.

DIVATEC, une entreprise spécialisée dans la micro-irrigation qui travaille aussi bien pour les pépiniéristes et les horticulteurs que pour les arboriculteurs et les viticulteurs. Elle est à la pointe de la culture végétale et s'adapte à tous les types de cultures, en plein champ et hors-sol. Dans un contexte où la préservation de la ressource en eau devient un enjeu environnemental et agricole majeur, elle apporte des solutions pour optimiser sa gestion tout en préservant l'environnement.

Un point commun se dégage de toutes ces entreprises : leur capacité à anticiper et se projeter vers l'avenir. Une dynamique dans laquelle le territoire Sèvre & Loire s'inscrit pleinement, notamment à travers le lycée Briacé, situé au Landreau. Chaque année, il accueille plus de 800 collégiens, lycéens, étudiants et apprenants pour leur donner les moyens de développer leur créativité, leur confiance en eux et leurs potentiels dans le monde de demain. L'équipe pédagogique est à leurs côtés pour les accompagner et leur permettre de contribuer, demain, au dynamisme et à l'attractivité du territoire Sèvre & Loire. Nous ne doutons pas que de belles innovations à venir continueront de faire rayonner Sèvre & Loire.



VOTRE REGARD COMPTE : PARTICIPEZ À AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ EN SÈVRE & LOIRE

**Et si vous contribuiez à améliorer l'accessibilité en Sèvre & Loire ?
Vous êtes en situation de handicap, proche ou aidant d'une personne
en situation de handicap ? Vous êtes professionnel, association ou
usager du territoire ?**

La Communauté de communes Sèvre et Loire recherche des nouveaux volontaires pour participer à sa Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA).

Cette commission est un espace de dialogue et de réflexion autour de l'accessibilité dans les 11 communes du territoire. Elle réunit élus, associations et habitants afin de partager les expériences du quotidien, identifier les difficultés rencontrées et faire émerger de propositions concrètes. Déplacements, bâtiments et espaces publics, équipements, services, loisirs, information... tous les sujets peuvent être abordés dès lors qu'ils concernent l'accessibilité et la vie quotidienne.

Vous avez une expérience à partager, une difficulté à signaler, une idée ou une proposition pour améliorer l'accessibilité en Sèvre & Loire ? Votre regard est précieux pour mieux comprendre les besoins du territoire et contribuer à faire évoluer les pratiques.

Les réunions de la commission ont lieu 2 à 3 fois par an, à partir de 19h.

Envie de participer ou d'en savoir plus ?

Contactez-nous à l'adresse accessibilite@cc-sevreloire.fr avant le vendredi 30 octobre



ÉCONOMIE

À L'ÉCOUTE DES ENTREPRISES

Jérôme Marchais, vice-président chargé du développement économique, vient à la rencontre des entreprises de Sèvre & Loire pour construire ensemble une vision partagée de l'économie du territoire et imaginer les conditions de son développement pour les années à venir.

Le planning des visites des Zones d'Activités Economiques :

- Divatte-sur-Loire ZAE Saint-Clément > Lundi 5 octobre à 18h chez ACM Construction
- La Boissière-du-Doré ZAE Le Sapin Vert > Lundi 12 octobre à 18h chez Robineau Usinage
- Le Loroux-Botttereau ZAE Le Plessis, La Noé Bachelon La Fidèle > Mardi 13 octobre à 18h chez NOOBA
- La Chapelle-Heulin ZAE Les Ragonnières > Lundi 19 octobre à 19h chez Kaboss
- La Remaudière ZAE Les tuileries > Lundi 26 octobre 2026 à 19h chez Elec&Mat
- Le Pallet ZAE Les Petits Primeaux, les Roitelières > Mardi 10 novembre à 18h chez la Menuiserie Bellanger Hay
- Divatte-sur-Loire ZAE L'étang de la Noue et la Sensive > Lundi 23 novembre à 18h au CTC
- La Regrippière ZAE Les 13 vents > Mardi 3 novembre à 18h chez Maille & Veinage
- Vallet ZAE Les Dorices, les Grandes Jeannettes > **Date à venir**
- Saint-Julien-de-Concelles ZAE Beau soleil > Mardi 1 décembre à 18h chez l'ESAT Sud Loire

Ces échanges ont pour objectif d'évoquer le quotidien, les projets d'activités, les forces de l'entreprise, les besoins... Afin de continuer à avancer ensemble dans les meilleures conditions. Ils seront l'occasion de croiser les regards, de favoriser l'écoute et de mieux appréhender chaque situation.



Pour consulter les dates rendez-vous sur le site cc.sevreloire.fr

Agenda octobre 2026

DIMANCHE 04 OCT

Dictée inversée
par le réseau des bibliothèques

DIMANCHE 11 OCT

Rando des châtaignes
par les chemins de traverse

MERCREDI 14 OCT

Loupé ! Histoires loufoques
en musique
par le réseau des bibliothèques

SAMEDI 17 OCT

Concours de belote
par le club de l'amitié

DIMANCHE 18 OCT

RRX par la team RRX

Initialement prévue le samedi 03 octobre, la soirée de partage de Daniel Albert est reportée au 07 novembre.

VENDREDIS 02-09-16 SAMEDIS 3-10-17 OCT

Distribution de raticide au magasin
ECLA les vendredis de 15h à 18h30
les samedis de 8h30 à 12h

DU 06 AU 10 OCT

Semaine bleue

JUSQU'AU 10 DU MOIS

Demande de parution

Attention !

vous avez jusqu'au 10 du mois en cours pour nous faire parvenir vos documents à paraître dans le prochain bulletin

Merci d'envoyer vos articles à :
communication@laremaudiere.fr

Crédits photos : Mairie de La Remaudière sauf mention contraire



Adresse

22 rue Olivier de Clisson
44430 LA REMAUDIÈRE

Ouverture

Mardi : 9h - 12h30 / 15h - 19h
Mercredi & jeudi : 9h - 12h30
Vendredi : 9h - 12h30 / 14h - 17h

Contact

02 40 33 72 30
secretariat@laremaudiere.fr
www.laremaudiere.fr

